

# LE COUP DE POUCE FORMATION RÉSERVÉ AUX TPE\*

DYNAMISEZ LES COMPÉTENCES  
DE VOS SALARIÉS !

AGEFOS PME vous propose son opération  
« Coup de pouce TPE », des financements  
exceptionnels pour vos actions de formation  
en 2017. Profitez-en sans attendre !

## POUR QUI ?

Tous les collaborateurs des entreprises  
de moins de 11 salariés, adhérentes\*\* à  
AGEFOS PME, quels que soient leur âge,  
leur qualification ou leur ancienneté  
(hors emplois d'avenir).

## QUELLES FORMATIONS ?

Toute action de formation contribuant au  
développement des compétences de vos salariés.  
(Sous réserve d'une durée de formation  $\geq$  7 h)

## QUEL FINANCEMENT ?

- Coût pédagogique et rémunération  
à des conditions privilégiées.
- AGEFOS PME règle directement l'organisme  
de formation, sauf avis contraire de l'entreprise.

## DES QUESTIONS ?

Votre conseiller AGEFOS PME et  
les actions menées sur votre territoire :

[tpe.agefos-pme.com](http://tpe.agefos-pme.com)

\* Très petites entreprises

\*\* Sous réserve du versement de votre contribution formation à AGEFOS PME au 28/02/2017



### DISPOSITIF EXCEPTIONNEL !

Le « Coup de pouce TPE »  
est un financement  
spécifique mis à la  
disposition des TPE  
par AGEFOS PME  
pour leur permettre  
de renforcer la formation  
de leurs collaborateurs.

AGEFOS PME

AGEFOS PME territoriale est délégataire agissant au nom et pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprise. AGEFOS PME Siège national, sis 187 quai de Valmy 75010 PARIS - tél. : 01 44 90 46 46 - [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com) - Siret n° 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 modifié le 03.06.2016, et habilité à collecter la taxe d'apprentissage par arrêté du 04.06.2016.